

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 14 novembre 1956. — *Présidence de M. Gadoin, vice-président.* — La commission a procédé à un échange de vues sur les conditions dans lesquelles s'effectuerait la discussion du projet de loi de finances dans le cadre de la nouvelle procédure budgétaire et a désigné M. Sempé comme suppléant de M. Marcel Lemaire chargé de la représenter devant la commission des finances aux termes de l'article 26, paragraphe 3, du Règlement.

La commission a ensuite examiné rapidement, dans le projet de loi de finances proprement dit et dans l'annexe I, les dispositions relatives au budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mardi 13 novembre 1956. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Sur l'invitation du président de la commission, le Ministre des Affaires étrangères, M. Christian Pineau, a été entendu sur les événements d'Égypte et leurs répercussions.

Après avoir fait un historique relatant les menaces anciennes dont Israël avait été l'objet, le ministre a tenu à souligner le tournant intervenu, du 5 au 12 septembre, dans l'affaire de Suez. Si les grandes puissances avaient soutenu à fond la mission Menziès et exercé une action commune, l'Égypte aurait accepté la gestion internationale.

M. Christian Pineau a rappelé qu'après les deux conférences, le Conseil de Sécurité a été saisi et qu'un accord avait été trouvé sur une formule de gestion internationale.

Cependant, dès le début d'octobre, des renseignements concordants et précis laissaient penser qu'une attaque sur Israël était imminente, notamment par un apport considérable de l'armement soviétique déversé en Égypte. Le Gouvernement était donc appelé à se préoccuper de ce qu'il y avait lieu de faire si Israël se trouvait en conflit avec l'Égypte.

Résumant les événements militaires, le ministre a révélé l'importance prodigieuse du matériel militaire soviétique accumulé et saisi en Égypte ainsi que le projet dévoilé de volontaires et de techniciens soviétiques qui devaient utiliser ces armements dans un bref délai.

M. Christian Pineau a tenu à noter le parallélisme de l'action des Nations Unies en Égypte et en Hongrie. Alors que les séances se sont suivies de jour et de nuit pour inviter la France et la Grande-Bretagne à cesser le feu, c'est seulement le 9 novembre que l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé le retrait des troupes soviétiques de Hongrie.

Ce rappel chronologique montre à quel point l'Assemblée s'est passionnée pour l'affaire de Suez en se désintéressant du drame de la Hongrie, alors qu'il est patent que les événements de Hongrie ont été déclenchés à une date antérieure à la crise entre

Israël et l'Égypte. Comme les nations démocratiques s'inclinent devant la loi internationale, elles se trouvent à l'avance désavantagées devant les dictatures qui prétendent les dominer.

Tirant le bilan des événements, le ministre a estimé qu'au point de vue militaire, le prestige de l'Égypte a été détruit. Il reste à veiller qu'on ne permette pas à cette force de se reconstituer.

Au point de vue diplomatique, tout dépend de savoir si la force internationale constituée par les Nations Unies sera capable de séparer les combattants et d'assurer la liberté de navigation dans le canal de Suez. Il serait désirable que la force internationale puisse occuper toute la zone du canal d'Ismaïlia à Suez.

Pour établir le système de gestion internationale du canal, le devoir pour l'avenir est de confronter les points de vue français, anglais et américain afin de trouver une position commune.

De nombreuses questions ont été posées notamment par MM. Michel Debré, Philippe d'Argenlieu, Léo Hamon, Laffargue, M^{me} Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Pidoux de la Maduère, Ernest Pezet, Berthoin, Chaintron, Marcihacy, Marcel Plaisant, Léonetti et M^{me} Gilberte Pierre-Brossolette.

A ces questions, M. Christian Pineau a répondu notamment que nous resterons dans la zone du canal jusqu'à ce que nous ayons été relevés exactement par une force internationale sur les points essentiels.

Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Hammarskjöld a admis cette position qu'une force internationale doit être installée en Égypte pour assurer l'application de toutes les décisions des Nations Unies, y compris la liberté de la navigation sur le canal.

En ce qui concerne Israël, Gaza est considéré par les Américains comme faisant partie de la Palestine et le retrait d'Israël de cette région n'est pas envisagé.

Le ministre, laissant paraître son rôle devant les Nations Unies en ce qui concerne l'Algérie, ne s'opposera pas à l'inscription à l'ordre du jour mais soutiendra l'incompétence des Nations Unies et démontrera l'ingérence des gouvernements étrangers dans les affaires d'Algérie, ayant l'intention de passer de la défensive à une position d'attaque.

Envisageant l'action des nations occidentales dans le monde, le ministre a préconisé une alliance européenne d'ordre politique capable d'assurer la défense des positions communes. Le Pacte

Atlantique, qui demeure une alliance éprouvée mais dont l'objectif est trop limité, devrait assurer dans l'avenir une solidarité générale de ses contractants sur tous les points du monde.

AGRICULTURE

Mercredi 14 novembre 1956. — *Présidence de M. Etienne Restat, président.* — Après avoir désigné :

— M. Hoeffel comme rapporteur de la proposition de loi (n° 55, session 1956-1957), de M. Cuif, tendant à rendre la communauté des chasseurs en forêt collectivement responsable des dégâts causés par les sangliers,

— et M. de Pontbriand comme rapporteur de la proposition de loi (n° 69, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 372 du Code rural concernant la vente, l'achat, le transport et le colportage du gibier,

la commission, sur rapport de M. Primet, a définitivement adopté, dans le texte même voté par l'Assemblée Nationale, la proposition de loi (n° 728, session 1955-1956) tendant à modifier l'article 43 de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952, modifié par la loi n° 55-21 du 5 janvier 1955 sur l'allocation de vieillesse agricole.

M. Driant, chargé de suivre les travaux de la commission des finances (art. 26 du Règlement) a ensuite fait un exposé d'ensemble sur les articles du projet de loi de finances intéressant l'agriculture, l'examen détaillé de ce texte devant être poursuivi au cours d'une prochaine séance.

Saisie du projet de loi (n° 80, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord international sur le blé, signé à Washington le 15 mai 1956, la commission a chargé son président de rapporter favorablement le texte voté par l'Assemblée Nationale.

Enfin, un échange de vues s'est instauré sur la proposition de loi (n° 368, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles.

Le président, après avoir rappelé qu'il s'était donné pour tâche unique de coordonner les différents textes qui pourraient être soumis à la commission, notamment celui qu'il avait demandé à l'Assemblée permanente des Présidents de Chambres d'agriculture d'établir, a constaté que la commission n'était saisie actuellement que du seul contre-projet pris en considération par le Conseil de la République.

Dans ces conditions, il s'est vu dans l'obligation de remettre sa démission de rapporteur.

M. Blondelle ayant indiqué qu'il était désormais disposé à soumettre un texte à une sous-commission d'étude a prié le président de revenir sur sa décision. Devant cet engagement, le président a accepté de surseoir à celle-ci.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 14 novembre 1956. — *Présidence de M. Canivez, président.* — La commission a établi sa méthode de travail concernant l'examen de la loi de finances (n° 2951, A. N. 3^e législ.). Elle a désigné son président, M. Canivez, comme délégué chargé de participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission des finances et, comme les années précédentes, a décidé de conserver la division de ses travaux en quatre parties :

— enseignements primaire, secondaire et supérieur (M. Canivez) ;

— enseignement technique (M. Lelant) ;

— arts et lettres (M. Lamousse) ;

— jeunesse et sports (M. Bertaud).

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Lamousse sur la proposition de loi (n° 309, année 1955) de M. Michelet, tendant à préserver les richesses préhistoriques du sous-sol français. Le rapporteur qui, aux termes d'une décision prise précédemment par la commission, devait avec M. Delalande, établir un

rapport commun sur ladite proposition et sur le projet de loi (n° 13, session 1956-1957), tendant à compléter la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, a exposé les raisons qui rendent impossible la jonction de ces deux affaires. L'orateur a alors repris ses précédentes conclusions consistant en une législation plus souple assortie de créations de postes, lesquels impliqueraient une demande de crédits nouveaux. Pour cette raison, il a proposé de transformer la proposition de loi de M. Michelet en proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer dans les meilleurs délais un projet de loi ayant même objet.

Le rapport de M. Lamousse a été adopté.

A la demande de M. Lamousse, la commission a décidé d'intervenir auprès de M. le Secrétaire d'Etat aux Arts et aux Lettres pour que soient examinées les revendications du personnel des théâtres nationaux. Si, pour des raisons budgétaires, l'augmentation de salaire réclamée par ce personnel était refusée, la commission demande que soit immédiatement envisagée une refonte complète des théâtres nationaux.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 14 novembre 1956. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a désigné :

— M. Jean-Louis Fournier, rapporteur de la proposition de loi (n° 566, session 1955-1956), de M. Riviérez, tendant à autoriser les dentistes et opérateurs tolérés de Tunisie à exercer en France et dans les Territoires d'Outre-Mer ;

— M. Plait, rapporteur du projet de loi (n° 45, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à protéger les intérêts des médecins et chirurgiens-dentistes rappelés sous les drapeaux ;

— M^{me} Delabie, rapporteur du projet de loi (n° 68, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, sur le reclassement des travailleurs handicapés.

La commission a ensuite procédé à un échange de vues sur la procédure budgétaire (projet de loi de finances n° 2951, A. N. 3° législ.) et confié à M. Plait le soin de lui présenter ses observations sur ledit projet de loi.

FINANCES

Mercredi 14 novembre 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a d'abord examiné le projet de loi (n° 53, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés. Sur le rapport de M. Pellenc, rapporteur général, la commission a adopté le projet sans modification.

Ensuite, la commission a entendu un exposé préliminaire à l'examen de la loi de finances, présenté par M. Pellenc, rapporteur général. Dans une première partie relative au budget de 1956, M. le Rapporteur général a rappelé que le montant des crédits budgétaires s'élevait à 4.186 milliards et le déficit à 634 milliards ; que les 25 milliards d'économies prévus par la loi d'août 1956 n'avaient pu être réalisés et que la dévalorisation de la monnaie se poursuivait.

Dans la seconde partie de son exposé, M. le Rapporteur général a montré quelles devaient être les préoccupations des rapporteurs spéciaux depuis l'intervention du décret du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat.

Dans une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de M. Ramadier, Ministre des Affaires économiques et financières, sur le projet de budget pour 1957. Le Ministre a présenté des observations générales sur le budget qu'il a placé dans les perspectives économiques et financières de l'année 1957.

Il a montré que le budget offrait un équilibre sensiblement semblable à l'équilibre du précédent budget, obtenu grâce à une vérification et un contrôle sévère des crédits de report, une réduction maximum des autorisations de programme et des crédits de paiement, une débudgétisation de certains crédits mis à la charge de divers organismes financiers. Il a souligné que si les

événements récents influaient gravement sur le budget, il ne fallait pas oublier, d'une part, que l'emprunt et certains stockages récents, avaient eu une répercussion déflationniste et que, d'autre part, l'expansion économique mondiale ne semblait pas encore devoir se ralentir en 1957.

Différentes précisions furent ensuite demandées à M. le Ministre des Affaires économiques et financières, notamment par MM. Laffargue, Pellenc, rapporteur général, Coudé du Foresto, Brousse et Bousch.

Jeudi 15 novembre 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a d'abord décidé de demander le renvoi pour avis de la proposition de loi (n° 667, session 1955-1956), tendant à définir et réglementer la profession d'expert agricole et foncier. Elle a désigné M. Courrière rapporteur pour avis.

Ensuite, M. le Rapporteur général a poursuivi son exposé préliminaire à l'examen de la loi de finances. Il a replacé les différents chiffres du budget dans l'ensemble du cadre économique et social de la nation et montré les répercussions inévitables des événements récents, en particulier dans le domaine énergétique. Il a insisté sur la nécessité de faire de plus amples amputations dans les crédits budgétaires afin d'éviter les graves conséquences d'un déclenchement de l'échelle mobile et d'une pression accrue sur la monnaie. Sont intervenus notamment : MM. Courrière, Chapalain, Berthoin, Fléchet, Fillon et Bousch.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 14 novembre 1956. — *Présidence de M. Jules Castellani, vice-président.* — La commission s'est réunie, à la demande de M. Hassan Gouled, pour entendre M. Gaston Defferre, Ministre de la France d'Outre-Mer, lui exposer les mesures envisagées par le Gouvernement pour venir en aide aux populations de la Côte des Somalis éprouvées par les événements du Moyen-Orient.

Le ministre a insisté sur le double aspect du problème : d'une part, les difficultés d'ordre permanent, d'autre part, celles qui résultent des circonstances particulières et, en ce moment, de la fermeture du canal de Suez. Il a indiqué que des décisions étaient

en voie d'exécution pour rompre l'isolement momentané de Djibouti : envoi par avion de denrées alimentaires de première nécessité et liaisons maritimes bi-mensuelles avec Madagascar.

Après avoir désigné M. Hassan Gouled comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 60, session 1956-1957), dont il est l'auteur, sur les mesures d'aide financière et matérielle à apporter à la Côte française des Somalis, la commission a adopté immédiatement les conclusions favorables à cette proposition.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 15 novembre 1956. — *Présidence de M. Bonnefous, président.* — La commission a adopté sans modification, sur rapport de M. Deutschmann, le projet de loi (n° 679, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, concernant le placement des capitaux de la dotation des associations reconnues d'utilité publique et régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 et du fonds de réserve des fondations reconnues d'utilité publique.

Elle a adopté, également sans modification, sur rapport de M. Gravier, les propositions de loi :

1° (n° 491, session 1955-1956) de M. Monichon, tendant à relever les maxima des marchés départementaux ;

2° (n° 492, session 1955-1956) de M. Monichon, tendant à relever les maxima dans les limites desquels les communes et les établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance sont autorisés à passer des marchés de gré à gré et à effectuer des achats sur simples factures.

Sur rapport de M^{me} Dervaux, enfin, elle a adopté le projet de loi (n° 680, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier la loi n° 52-883 du 24 juillet 1952 portant détermination et codification des règles fixant les indemnités accordées aux titulaires de certaines fonctions municipales et départementales.

Elle a adopté un article 3 nouveau précisant que les indemnités accordées aux maires et adjoints devaient avoir un caractère obligatoire.

M. Rabouin a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 49, session 1956-1957) de M. Marcel Plaisant, tendant à abroger le décret du 11 septembre 1931 et à modifier le décret-loi du 8 août 1935 concernant les expropriations pour cause d'utilité publique.

M. Deutschmann a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 56, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 19 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Nayrou a été, enfin, désigné comme délégué chargé de suivre les travaux budgétaires de la commission des finances.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercrèdi 14 novembre 1956. — *Présidence de M. Georges Perrot, président.* — La commission a examiné la proposition de loi (n° 713, session 1955-1956), adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

Après que M. Delalande eut été désigné comme rapporteur de ce texte, les articles premier, 8 et 9 ont été adoptés sans modification.

L'article 3 a également été adopté, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel. Cependant, le délicat problème de l'application des dispositions de cet article aux instances en cours a été réservé, de manière à permettre au rapporteur de l'étudier à nouveau.

Le principe de l'article 7 a enfin été approuvé, étant entendu que la possibilité de recourir au versement d'une indemnité provisionnelle serait maintenue, dans le cas de reprise des locaux loués pour les reconstruire.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 15 novembre 1956. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a, tout d'abord, désigné trois délégués chargés de participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission des finances, ce sont : MM. Julien Brunhes pour les Travaux publics, Dubois pour l'Aviation civile, et Bouquerel pour les Postes, Téléphones et Télégraphes.

Un court débat auquel ont pris part, notamment, MM. Aubert, Cerneau, Beaujannot et le président lui-même, s'est instauré sur la nouvelle procédure budgétaire, telle qu'elle ressort de l'article 26 du Règlement.

La commission a entendu, ensuite, M. Auguste Pinton, Secrétaire d'Etat aux Travaux publics, aux Transports et au Tourisme, sur différents problèmes relevant de son Département ministériel.

Après avoir rappelé quelles étaient les principales « masses » budgétaires de ses crédits pour 1957, en soulignant qu'elles n'avaient pas connu d'augmentation susceptible d'apporter des améliorations notables, le Secrétaire d'Etat a donné aux commissaires diverses précisions relatives au fonds routier, au programme de construction des autoroutes et à l'aide à la batellerie.

Abordant les crédits de l'Aviation civile, M. Pinton a indiqué qu'ils étaient en augmentation de 791 millions pour les « moyens des services » et de 663 pour les interventions de l'Etat, la subvention à Air France s'élevant, en 1957, à 3 milliards 710 millions.

Sur le problème de la coordination des transports, le Secrétaire d'Etat a annoncé l'envoi imminent, au Conseil supérieur des Transports, du texte d'application qui créera les groupements professionnels routiers, pièce maîtresse du système.

Il a donné, ensuite, quelques explications sur le futur projet de loi relatif à la réorganisation de la R. A. T. P., dont la caractéristique essentielle est l'équilibre automatique des recettes et des dépenses, le déficit possible étant comblé, soit par une augmentation des tarifs, soit par une subvention de l'Etat ou des collectivités locales — en ajoutant que la commission des moyens de communication de l'Assemblée Nationale avait, quant à elle, préconisé un système très différent (taxe de 6.000 fr. par salarié, payée par les employeurs de la région parisienne).

Enfin, MM. Henri Barré, Bouquerel, René Dubois, Beaujannot, Bonnet, Billiemaz ont posé au ministre différentes questions relatives à son exposé.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Mardi 13 novembre 1956. — *Présidence de M. Robert Brizard, président.* — M. Ernest Pezet, rapporteur du projet de loi (n° 603, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant statut de l'Agence France Presse, a donné une analyse de son rapport à la commission. Il a ensuite soumis à celle-ci le nouveau texte qu'il propose pour les articles 4, 10, 13 et 14, conformément aux précédentes délibérations de la commission.

Cette nouvelle rédaction a été adoptée sauf en ce qui concerne le 6^e alinéa de l'article 4 relatif à la composition du Conseil supérieur pour lequel la commission a décidé, sur la demande de M^{me} Brossolette, de rétablir le deuxième membre coopté, en précisant qu'il sera choisi parmi les personnalités ayant exercé Outre-Mer de hautes fonctions administratives.

Après une discussion à laquelle ont pris part notamment M. Lamousse, M. Vincent Delpuech et le président, le rapport a été adopté par la commission.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 15 novembre 1956. — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a poursuivi le compte rendu de la mission d'information effectuée en U. R. S. S. par MM. Bousch, Billiemaz, Cornat, Coudé du Foresto et Piales et a entendu son président lui proposer un schéma de conclusions.

Après avoir reporté à une séance ultérieure l'élaboration définitive de ces conclusions, elle a procédé à un échange de vues sur les conditions dans lesquelles s'effectuerait la discussion du projet de loi de finances dans le cadre de la nouvelle procédure budgétaire.

Enfin, elle a reporté à sa prochaine réunion la décision sur une motion invitant le Gouvernement à augmenter de 10 % le montant des retraites des ouvriers mineurs.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mardi 13 novembre 1956. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a chargé son président, M. Jozeau-Marigné, de suivre les travaux de la commission des finances (art. 26 du Règlement).

Elle a ensuite examiné le projet de loi (n° 713, session 1955-1956), adopté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

Après un débat auquel ont pris part le président, MM. Waldeck L'Huillier, Mistral, Pisani et Plazanet, la commission a décidé de présenter des observations au cours du débat en séance publique.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 14 novembre 1956. — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La commission a adopté les rapports de M. Abel-Durand favorables à :

— la proposition de loi (n° 726, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à préciser les dispositions du chapitre VI du Livre IV du Code du travail en ce qui concerne l'intervention des experts ;

— la proposition de loi (n° 17, session 1956-1957), adoptée en seconde lecture par l'Assemblée Nationale, tendant à la coordination du régime des retraites.

Puis elle a poursuivi l'examen du rapport de M. Walker sur la proposition de loi (n° 606, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, précisant le statut professionnel des représentants voyageurs et placiers.

Elle a adopté, pour ce texte, des dispositions précisant l'esprit du texte voté par l'Assemblée Nationale et n'ayant aucune répercussion sur la situation des agents commerciaux.

Enfin, elle a désigné :

— M. Abel-Durand, comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 68, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, sur le reclassement des travailleurs handicapés ;

— M. Beaujannot, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 59, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la durée du travail dans les établissements de commerce non alimentaires ;

— M. Méric comme délégué chargé de suivre les travaux de la commission des finances (art. 26 du Règlement).

COMMISSION DE COORDINATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET PROGRÈS TECHNIQUE

Mardi 13 novembre 1956. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — Le président a informé les membres de la commission de la création récente d'un nouveau type d'école d'ingénieurs, l'Institut des sciences appliquées de Lyon, qui doit permettre un recrutement important d'ingénieurs et de techniciens ayant effectué à l'Institut de nombreux travaux pratiques et de laboratoire. La commission a décidé d'entendre prochainement M. Billères, Ministre de l'Education nationale, sur ces projets en matière de formation des scientifiques et des techniciens.

M. Longchambon a ensuite fait le point de la mission d'enquête en cours auprès des organismes de recherche. Après un échange de vues, auquel ont pris part MM. Bertaud, Coudé du Foresto, Descours-Desacres, Jean Fournier, Mistral, Pinchard, Portmann et Estève, l'étude des différents secteurs de cette enquête a été répartie entre les commissaires, qui devront donner leurs conclusions dans un délai rapproché.

COMMISSION DE COORDINATION CHARGÉE DES AFFAIRES D'INDOCHINE

Mercredi 14 novembre 1956. — *Présidence de M. Edmond Michelet, président.* — Le président a fait part à ses collègues de

divers entretiens qu'il a eus avec des personnalités vietnamiennes et, surtout, avec M. Christian Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

La commission a décidé d'entendre, lors de sa prochaine séance, M. J. P. Dannaud, chef de la mission culturelle au Sud-Vietnam.